




MAIRIE
 27, rue du Salut
 59553 ESQUERCHIN
 Tél. 03 27 88 61 77
 Fax 03 27 88 88 90
 e-mail :
 Mairie-Esquerchin@wanadoo.fr

INFORMATION MUNICIPALE

Réunion du Conseil municipal du 23 juin 2020

Présents : Thierry BOURY, Didier TABARY, Philippe HELIN, Renaude HELIN, Elodie SAVARY, Michaël BRUDER, Jean Louis DELIGNY, Ludovic DINCQ, Christine ERADES, Jean-Louis HOT, Christophe OLIVIER, Marie-Jeanne SIMON, Frédéric TABAT, Michel THOREZ, Michel VENUTI.

Secrétaire de séance : Elodie SAVARY

Le conseil municipal s'est réuni suivant un ordre du jour comme suit :

1- Approbation du Compte administratif 2019

Monsieur Philippe HELIN, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2019. Le compte administratif présenté couvre la période mars 2019 à mars 2020. Pour rappel, ce bilan provient de la précédente équipe municipale présidée par René LEDIEU.

Le compte administratif se présente comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	494 394 .59	669 726.77
	Section d'investissement	163 918.11	224 290.03
Report de l'exercice	Report en section de fonctionnement		290 399.49
	Report en section d'investissement		226 198.08
TOTAL		658 312.70	1 410 614.37

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

2- Arrêté préfectoral concernant l'honorât de M. René LEDIEU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral n°2020/006 conférant le statut de Maire honoraire à Monsieur René LEDIEU. Les dates des 7 et 8 novembre 2020 ont été proposés à Monsieur DESTOUCHE, sous-préfet de Douai, pour organiser une manifestation publique. Cette date doit être validée selon la disponibilité de Monsieur le Préfet qui souhaite être présent.

3- Approbation des propositions de la Commission du budget des subventions aux associations

La commission du budget s'est réunie le 15 juin 2020 afin de proposer au Conseil municipal les subventions aux associations après examen des dossiers, des demandes de subvention et des soldes bancaires.

Monsieur le Maire informe qu'à compter de l'année prochaine, les règles relatives aux versements des subventions aux associations seront revues. Elles tiendront compte du nombre d'adhérents, de l'activité de l'association, etc...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité moins une abstention, les propositions de la commission du budget telles que présentées ci-dessous.

Associations	Subvention	Associations	Subvention
RECRE'ACTION	300	AVENIR MUSICALE	13.000
FNACA	0	U.S.E	4.000
ASSOCIATION CYNETIQUE	0	LOISIRS ESQUERCHIN	500
ATELIER RECREATIF	300	ESQUERCHIN RANDO	500
GYM ESQUERCHIN	0	GEANTS D'ESQUERCHIN	500
SHEREM	500	ASSOCIATION DEUXIEME VIE	200
TOTAL		19.800 €	

4- Approbation de la proposition de la liste de candidats pour la Commission des impôts directs

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des candidats qu'il souhaite proposer pour la commission des impôts directs. Cette liste tient compte de différents critères notamment liés à l'âge, l'activité professionnelle, le statut de locataire ou propriétaire, etc...

Les 24 personnes inscrites sur la liste ont reçu un courrier leur demandant de valider cette inscription. Tous ont accepté. Le directeur départemental des finances publiques choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste des candidats telle qu'elle a été proposée.

5- Information des membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal au CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des membres qu'il a nommé au CCAS de la commune. Il rappelle que des personnes non membres du conseil municipal doivent être nommés en nombre égal aux membres élus.

Les cinq personnes nommées sont Luc BOSSON, Alain GOSSELIN, Anthony POTIER, Philippine TABARY, et Stéphane VANNIEUWENHOVE.

6- Marché cantine

Madame Renaude HELIN informe que le contrat qui lie la Mairie à la société ELIOR prend fin le 28.08.2020. Il y a donc lieu de lancer un marché pour la cantine scolaire. Le service des marchés publics de DOUAISIS AGGLO s'est proposé de transmettre leur cahier technique afin de soutenir la Mairie dans cette étude.

Monsieur le Maire rappelle que la loi EGALIM de 2018 et mise en application en 2019 impose la mise en place d'un repas végétarien une fois par semaine, de favoriser l'alimentation bio afin d'atteindre une hauteur de 50 % en 2022 et d'empêcher le gaspillage alimentaire. L'étude sera donc réalisée très prochainement par Monsieur le Maire en collaboration avec Madame Renaude HELIN.

Monsieur le Maire indique qu'une attention particulière sera portée sur les coûts qui devraient être plus élevés qu'aujourd'hui compte tenu des dispositions imposées.

7- Proposition d'un règlement pour le concours des façades fleuries et élaboration des tours du jury

Monsieur le Maire fait lecture d'une proposition de règlement pour le concours des façades fleuries. Il rappelle que cette récompense est réservée aux Esquerchinois(es) qu'ils soient propriétaires ou locataires à l'exception des membres du jury. Deux catégories seront distinguées :

- Jardins, jardinets, parterres et façades fleuries
- Balcons, cours, fenêtres et façades fleuries sans jardins

Le jury sera composé de Madame SAVARY Elodie, adjointe à l'urbanisme, à l'environnement, à la sécurité et au conseil municipal des jeunes, Madame Christine ERADES, conseillère municipale, Monsieur Michel THOREZ, conseiller municipal, Monsieur DEHAESE, horticulteur et Madame Caroline TABARY de Végét'O+. La notation sera établie sur des critères d'entretien et de propreté, d'originalité et créativité, de diversité des plantes et des fleurs adaptées à leur milieu et à l'esthétisme général.

Le conseil municipal accepte ce règlement unanimement et souhaite que cet évènement soit désormais appelé récompenses plutôt que concours.

8- Délibération sur le forfait journalier concernant l'Accueil de loisirs sans hébergement 2020

Monsieur le Maire rappelle la signature de la convention qui lie la commune d'Esquerchin à Hénin Beaumont en janvier 2020. Pour la troisième année consécutive, les enfants esquerchinois auront la possibilité de participer aux activités proposées par le centre de loisirs sans hébergement d'Hénin Beaumont. Il est indiqué que la commune d'Hénin Beaumont a augmenté le coût facturé à la commune d'Esquerchin de 11 à 13 euros pour une journée de participation pour un enfant. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de facturer aux familles esquerchinoises, le prix d'une journée pour un enfant au montant de 4 euros pour l'été 2020. L'écart de 9 euros sera donc payé par la commune au titre de sa politique jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la fixation du forfait journalier au montant de 4 euros par enfant.

9- Chapelle Rue du Château

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des échanges en cours avec la ligue contre le cancer et l'Hôpital de Dechy au sujet de la chapelle située rue du château. Il rappelle que la chapelle avait été léguée pour moitié à la ligue contre le cancer et l'autre moitié aux hospices de Douai.

Compte tenu des diverses rénovations engagées par la commune, la question de l'acquisition de la chapelle par la commune d'Esquerchin était en suspens depuis quelques années et devient une question primordiale.

Les conseils juridiques de ces deux structures ont rendu un accord positif pour l'achat par la commune de la chapelle au montant d'un euro symbolique sous réserve que les frais liés à la rédaction des actes notariés s'y afférant soient réglés par la commune.

Le notaire Maître TELLIEZ a reçu les derniers éléments et se charge de finaliser les actes.

10- Retours sur la réunion de la Commission des fêtes réalisée le samedi 13 juin

Madame Renaude HELIN rappelle que les festivités du 14 juillet 2020 sont annulées en raison de la crise sanitaire. Les activités habituellement proposées lors de la fête nationale le seront au moment de la ducasse.

Le 14 juillet 2020, le rassemblement au Monuments aux Morts sera à huis-clos.

La ducasse aura lieu le week-end du 12 septembre 2020 selon le programme suivant :

Vendredi 11.09.2020 :

- Soirée des Jeunes– soirée DJ, sous l'égide de Gym Esquerchin et avec une aide des conseillers municipaux. Les entrées seront libres sous conditions du port de bracelets pour les mineurs.

Samedi 12.09.2020

- Randonnée et tirage au sort des récompenses au Monument aux Morts.
- La Municipalité recherche un orchestre de rue chargé d'animer les commerces et les rues de 18h30 jusque 22h
- Feu d'artifice samedi 12 septembre à 22h30 au stade municipal

Dimanche 13.09.2020

- Braderie sécurisée et course de garçons de café
- Bal-apéritif organisé par Gym Esquerchin – Salle des fêtes

Tout le long du week-end, les manèges seront disposés sur la place et les commerçants de la commune seront sollicités pour les repas durant le week-end.

NOEL DES AINES

Il est décidé que les repas et colis à destination des aînés seront proposés une année sur deux. En 2020, il est prévu un repas en fin d'année.

11- Informations diverses

Monsieur le Maire informe de la signature d'un arrêté municipal le 21 juin 2020 portant modification de fermeture des locaux communaux et l'accès aux espaces sportifs extérieurs suite à l'arrêté municipal du 1^{er} avril 2020.

La séance est levée à 20H15.

Pour le Conseil Municipal, Le Maire
BOURY Thierry

Bien à vous ,

